MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO Unité-Progrès-Justice

Arrêté n° 2015

MS/CAB

Portant nomination du Coordonnateur du programme national de lutte contre la

tuberculose (PNT)

2190

LE MINISTRE DE

Vu la Constitution ; -

Vu

Vu la charte de la Transition ;

le décret n°2014-001/PRES/TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du premier Ministre ;

Vu le décret n°2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement

Vu Le décret 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015, portant organisation du Ministère de la Santé;

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé,

ARRETE

- Article 1: Monsieur OUEDRAOGO Seydou Mohamed, matricule 53418 D,
 Médecin spécialiste en santé publique est nommé
 coordonnateur du Programme national de lutte contre la
 tuberculose.
- Article 2 : La Secrétaire générale, le Directeur général de la santé et le Directeur de la lutte contre la maladie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3: Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou le, **29** 0CT. 2015

Dr Amédée Prosper DJIGUMDE Officier de l'Ordre National

Ampliations:

- CAB
- SG/MS
- Toutes directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono